

« MOBILISONS NOUS CONTRE LE PROJET D'ÉLEVAGE DE PORCS À LÉPIN LE LAC »

Il s'agit d'un élevage porcin conventionnel (pas de Bio ni de label) en plein air d'une centaine de porcs à ce jour avec nurseries, atelier de transformation et surface de vente.

Ce projet est porté par de jeunes parents en reconversion agricole, actuellement en formation.

Cette installation est prévue sur un foncier de 10 hectares acquis en septembre 2023 (dont 6 ha en zone naturelle).

Un bâtiment agricole va être construit (empreinte au sol 1500 m² et 800m² de toiture).

Son emplacement se situe au coeur du centre bourg (église, école, riverains) du village de Lépin le lac – 73610 situé dans le Parc Naturel de la Chartreuse à côté de la Zone Naturelle du lac d'Aiguebelette.

Notre association « Préservons Lépin et son lac : Lépin sans porcs » dénonce avec force ce projet :

1/ Risque de pollution des eaux du lac d'Aiguebelette :

Cette installation s'implanterait sur le bassin versant du lac d'Aiguebelette

Le lot de parcelles est enclavé dans une cuvette au pied du mont Grêle (Alt. 1400m).

Ces terrains sont à l'ombre de la falaise du mont Grêle et ne voient que très peu le soleil durant les mois d'automne et d'hiver.

Un ouvrage de captation des eaux du lac en aval de cette installation alimente la commune en eau potable (Arrêté préfectoral rédigé par l'ARS en janvier 2024)

Ces terrains en piémont de massif calcaire sont très argileux et peu perméables.

La pluviométrie abondante ainsi que la nature argileuse des sols de ces terrains ne sont pas du tout favorables à l'exploitation porcine, le cahier des charges de l'élevage porcs en plein air en fait état. (cf schéma ci-dessous)

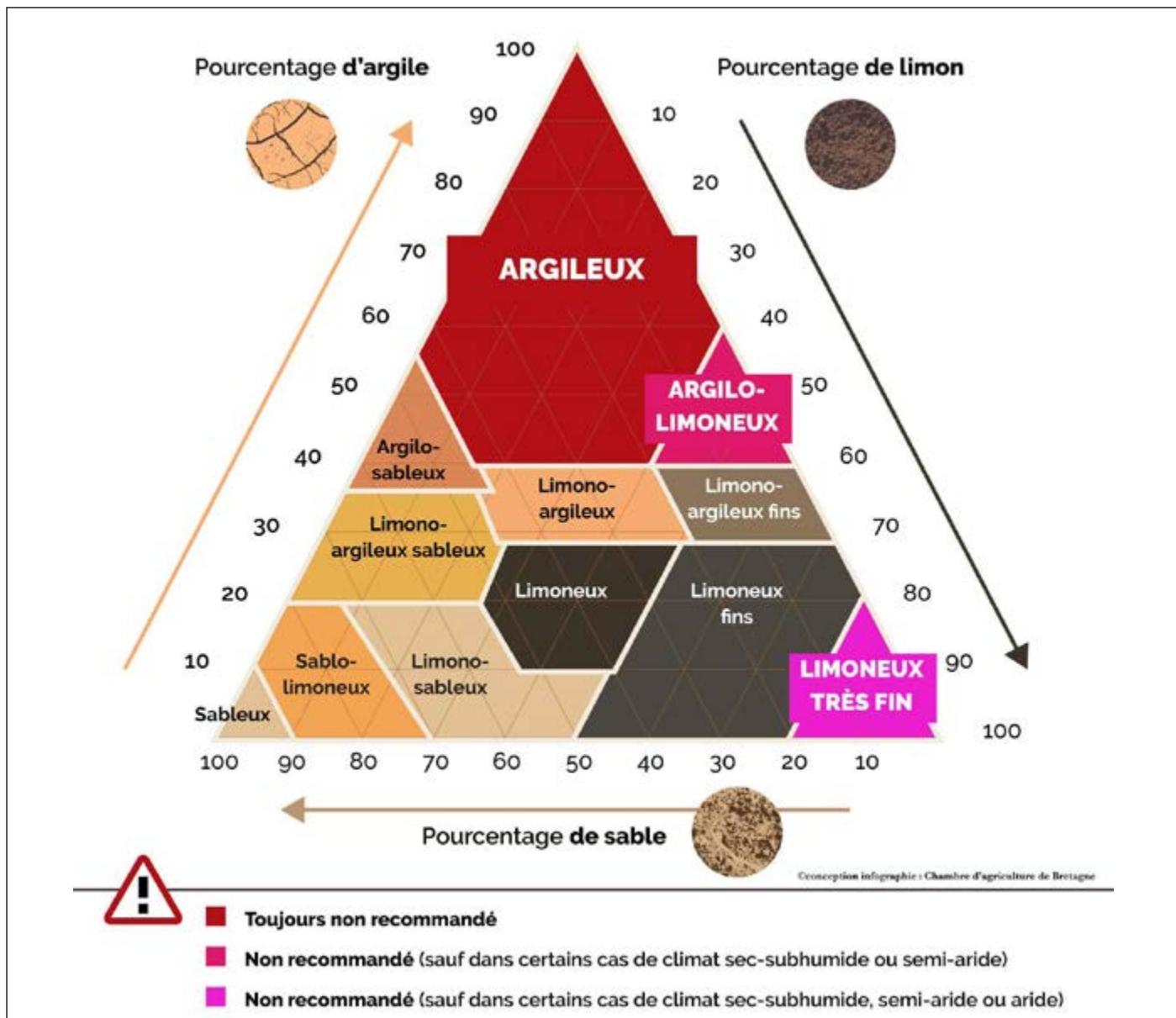
Le piétinement des porcs va transformer le terrain en bourbier.

Les eaux de stagnation et de ruissellement ont toutes les chances de se retrouver dans le ruisseau de la tuilerie et donc dans le lac d'Aiguebelette à proximité également de la pisciculture de Lépin le Lac qui existe depuis 50 ans.

Exploiter un élevage sur des terres humides se trouvant à proximité d'un ruisseau se jetant lui même dans un lac classé réserve naturelle représente un facteur de risque non négligeable. Le ruisseau du Grenant à La Bridoire est resté longtemps pollué.

« Le type de sol (source : chambre d'agriculture élevage plein air)

Un choix soigneux des parcelles est un aspect fondamental pour la productivité et le bien-être des animaux. Parmi les caractéristiques du sol, la texture (liée à la capacité de drainage) est l'élément le plus important pour choisir l'emplacement d'un parc plein-air. Pour connaître la texture, il faut effectuer une analyse granulométrique. Les sols doivent être légers ou moyennement lourds et bien drainés. L'exploitation ne doit pas être installée sur les sols lourds et humides des zones pluvieuses. Les sols sableux peu profonds (de 20-30 cm) sur ardoises, schistes ou granits sont préférables. Sur des sols rocheux et rocallieux, les truies peuvent souffrir de lésions et de problèmes d'aplombs.



CCLA

Concernant les précipitations, les pluies sont "importantes" et réparties sur toute l'année. L'orientation du massif de l'Epine a tendance à faire barrage aux dépressions venant de l'Ouest et donc à renforcer les précipitations. Des différences sensibles sont donc observées avec des secteurs pourtant assez proches. À titre d'exemple, le cumul pluviométrique annuel moyen (station de Novalaise) est compris entre 1350 et 1400 mm, pour 125 à 130 jours de pluie. Par comparaison, celui de Chambéry s'élève à environ 1145 mm (237 m d'altitude, 10 km à l'Ouest) et il est de 990 mm sur Bourgoin-Jallieu (230 mètres d'altitude, 50 km à l'Est). En termes d'évolution climatique, si les températures moyennes annuelles augmentent, aucune tendance significative (augmentation ou diminution) ne se dégage à l'analyse des données de précipitation.

Le climat (source : chambre d'agriculture élevage plein air)

L'exploitation doit se situer idéalement dans une zone caractérisée par moins de 800 mm de précipitation annuelle. En effet, plus le niveau de précipitation est élevé, plus le sol doit être léger et drainé pour pouvoir évacuer l'humidité. Quant aux températures, le froid est préférable à la chaleur ! Néanmoins, les zones idéales sont celles où les hivers sont doux ou tempérés. Les zones à forte humidité relative ne sont pas appropriées.

La topographie (source : chambre d'agriculture élevage plein air)

Il est important que l'exploitation soit éloignée des zones de captage d'eau, des lagunes et des ruisseaux. Les pentes du terrain recommandées sont de 0-10% pour la gestation et le renouvellement, de 0-5% pour la verraterie et de 0-3% pour la maternité.

Au vu de ces schémas et recommandations on peut légitimement s'interroger sur le respect du bien être animal défendu dans le dossier des porteurs de projet.

2/ Biodiversité menacée :

Ces terrains sont d'importants espaces de biodiversité (Chevreuils, renards, hérons, blaireaux, grenouilles, sangliers).

Nous sommes en bordure d'une zone Natura 2000.

Nous pensons que fermer par une triple clôture électrifiée un périmètre correspondant à 10 hectares pour laisser seulement un «corridor sanitaire» de 35 m n'est pas forcément une chance pour la biodiversité (ce n'est ni plus ni moins la distance minimale à respecter par rapport au ruisseau). Le libre passage des animaux va être réduit de manière drastique.

Préserver la biodiversité, la faune et flore, ce serait laisser ces terrains agricoles en pâturage et moissons comme cela l'a toujours été jusqu'à présent.

Pour rappel 6 hectares de cette exploitation en zone naturelle vont être grillagés. La loi n° 2023-54 du 02 février 2023 sera-t-elle respectée ?

3/ Nuisance à la qualité de vie des habitants

Cela créera de toute évidence des nuisances :

- pollution olfactive inhérente à ce type d'élevage.
- pollution sonore avec augmentation importante du trafic routier et agricole dans le cœur du village (transports des bêtes pour leur abattage, nourrissement, trafic dû à la vente, passage à proximité d'une école)
- accès difficile à ces terrains par une unique route étroite et sinuose (« Montée du Chalet ») qui longe un lotissement. Trafic routier densifié au cœur du village (église, école primaire, habitations).

Nous pensons que cette installation est trop proche des bâtis environnants. Les riverains ont raison de s'inquiéter de l'image qui peut être associée à un tel élevage et légitimement se préoccuper de la dévalorisation de leur quartier et dépréciation de leurs habitations.

Nous avons le droit de nous inquiéter pour les activités touristiques tout autour du lac (maisons d'hôtes, gîtes, locations saisonnières, campings...) si une pollution survenait.

A l'heure du tout image et des avis internets, des commentaires clients négatifs seraient extrêmement préjudiciables.

Comment croire que ce projet n'aura pas d' impact environnemental ?

Le projet actuel prévoit déjà l'élevage d'une centaine de porcs mais qu'en sera-t-il dans 2 ans ? 5 ans ? 10 ans ?

Aucune législation n'empêche d'étendre cet élevage à 450 animaux équivalent par simple déclaration en ligne.

Qui peut garantir la viabilité économique de ce projet qui repose aujourd'hui uniquement sur commercialisation des produits de vente à la ferme ?

Un bâtiment agricole de plusieurs centaines de m² va être construit.

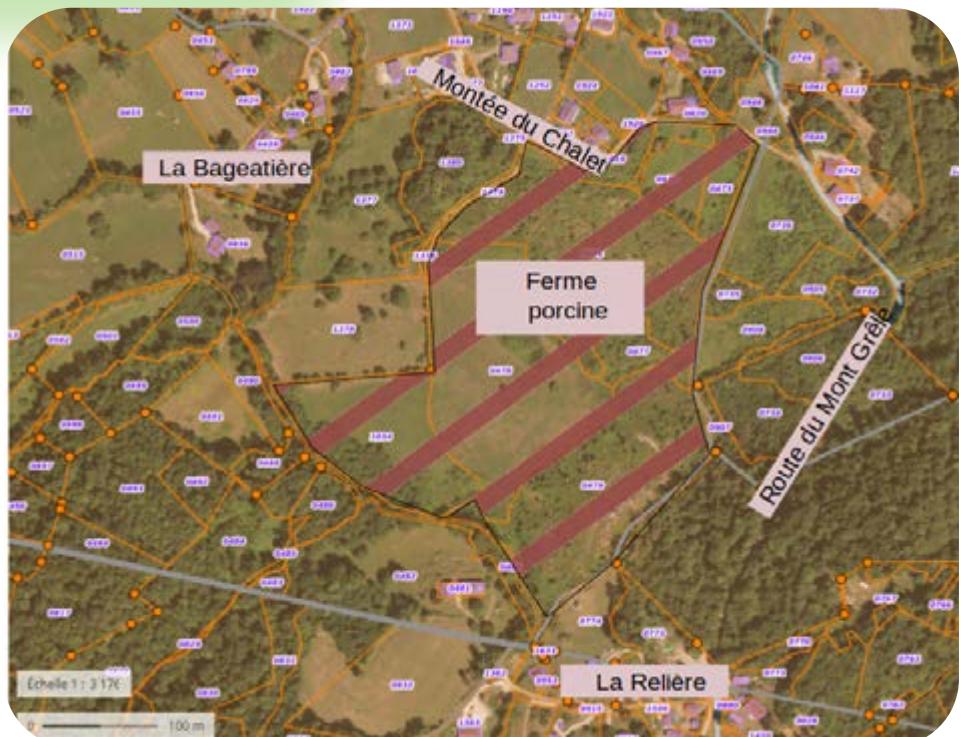
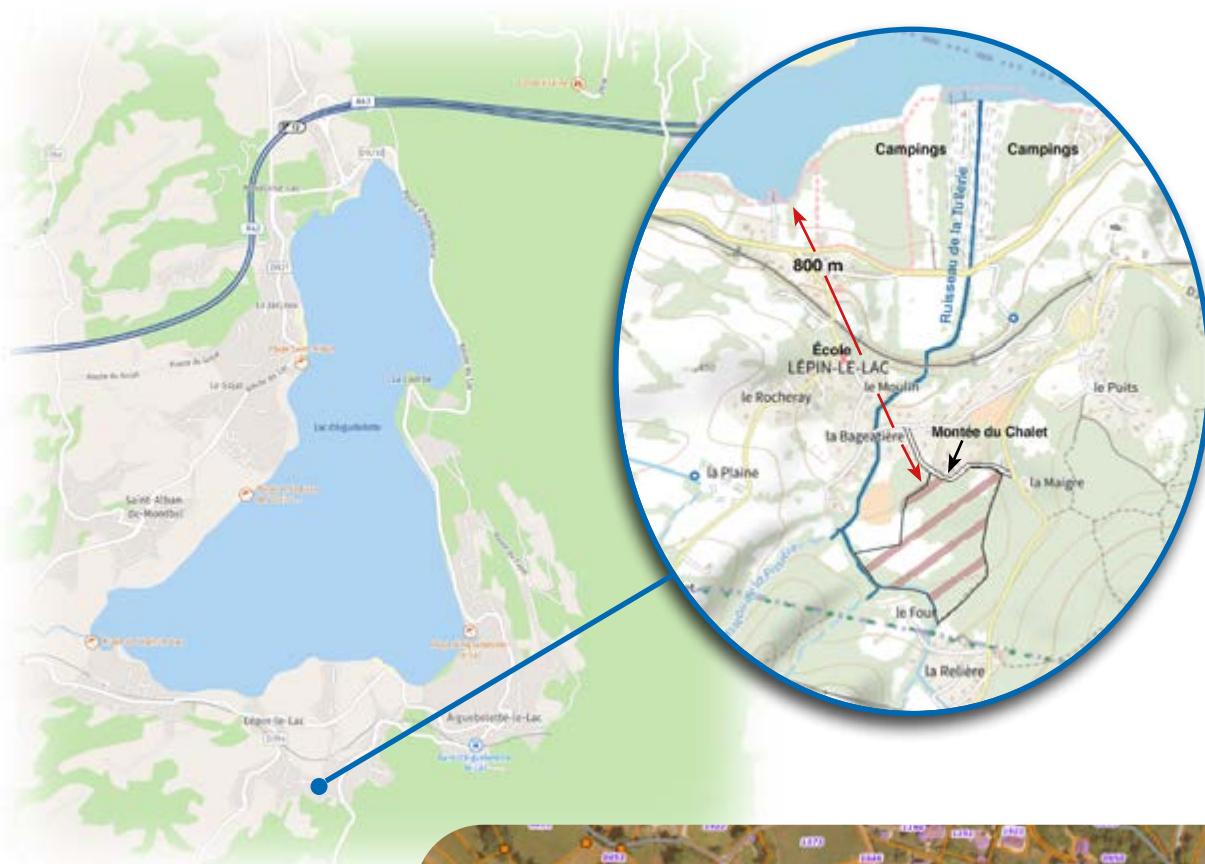
Cela va créer un précédent majeur :

En effet, cela laissera toutes possibilités aux futurs exploitants ou dans l'avenir à d'autres investisseurs si le foncier est à nouveau cédé, d'aménager, d'agrandir, de transformer comme ils le souhaitent leurs locaux ou leurs activités au gré du temps.

Accepter **un tel projet au cœur de NOTRE village**
sur ces terrains enclavés et mal desservis **EST UNE HÉRÉSIE !**

C'est prendre trop de risques pour le **DEVENIR** de notre secteur géographique,
c'est mettre en **PÉRIL** la biodiversité du territoire,
sans compter la dépréciation immobilière de nos habitations.

***Alors mobilisons-nous pour affirmer nos convictions
et sauvegarder notre environnement !***



**Rejoignez l'association
« Préservons Lépin et
son lac : Lépin sans porcs »**
en envoyant un Email :
lepinsansporcs@yahoo.com

